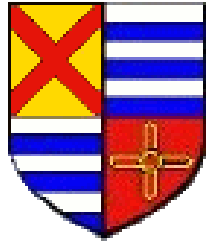
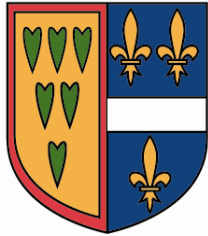


SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

DES COMMUNES DE

BILTZHEIM – NIEDERENTZEN - OBERENTZEN - OBERHERGHEIM
Siège : Mairie 72 rue Principale 68 127 OBERHERGHEIM Tél. 03 89 49 45 05

 Fax : 03 89 49 92 08 - Mail : mairie@oberhergheim.fr


EDITO

Avec cette rentrée 2015, les **nouveaux rythmes** rentrent dans leur deuxième année d'application. L'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées avec les mercredi et jeudi après-midi libérés est donc confirmée jusqu'en 2017, date retenue par le Ministère de l'Education Nationale pour procéder au bilan de l'expérimentation Hamon.

Au plan local, cette rentrée correspond aussi à l'an II de la mise en place d'un **enseignement bilingue à partir de la moyenne section** de maternelle. Cette offre linguistique touche maintenant les moyennes et grandes sections. C'est le site d'Oberhergheim qui a été retenu pour y implanter ces deux classes en 2015/2016. Une étude devra être menée pour confirmer ce choix à l'avenir et surtout pour déterminer le futur site qui accueillera le CP.

En matière de transport scolaire, la **mise en place des badges** est également actée en ce mois de septembre. Ce dispositif qui touche les enfants des classes maternelles et CP permettra de renforcer leur sécurité lors de la descente du car. Pour qu'il réponde pleinement à son objectif, il nécessite une implication de tous les acteurs du ramassage dont les parents qui veilleront à munir leur enfant de cet indispensable outil, à le tenir à jour ou à le réactualiser au besoin. Identifier plus rapidement les élèves transportés, localiser d'un coup d'œil leur destination devraient ainsi rendre le service de ramassage plus fluide donc gagner de précieuses minutes sur chaque trajet.

Dans le domaine du transport toujours, le Syndicat Scolaire, en charge de ce service, est confronté à un sureffectif exponentiel qui s'explique par la hausse régulière de la population scolaire.

Par le passé plusieurs solutions ont déjà été retenues pour pallier à cette situation : augmentation des capacités d'accueil des structures périscolaires, mise en place ponctuelle d'un minibus, ouverture des écoles au-delà des horaires officiels... Parmi de nouvelles solutions envisagées cette année, plusieurs ont dû être écartées en raison de l'impact important sur le rallongement de la durée du transport et/ou de leur coût.

La mise en service régulière du minibus du périscolaire semble maintenant indispensable sur le trajet du matin entre Niederentzen et Oberhergheim. Plusieurs rotations s'avèrent même nécessaires. Le retour du mercredi midi pose également problème alors qu'il ne peut être fait appel au service de la navette du périscolaire déjà mobilisée par ailleurs.

Dans ce contexte de sureffectif, un appel est lancé aux parents pour que, dans la mesure de leurs possibilités, ils acheminent directement, par leurs moyens personnels (ou par covoiturage) leur(s) enfant(s) vers les sites d'enseignement tous les matins et /ou le mercredi midi. Merci de se signaler au secrétariat du SIS au 03 89 49 45 05.

Persuadé de pouvoir compter sur votre compréhension et votre collaboration,
BONNE RENTREE A TOUS !

Bernard Brendlé


SOMMAIRE

L'édito	1
Les écoles	2
Café des parents ..	3
Retour sur l'année 2014/2015.....	4
Les effectifs scolaires	7
Le règlement du transport	8
Fonctionnement du ramassage	9
Les horaires du bus	10

LES ECOLES



OBERHERGHEIM

ECOLE MATERNELLE L'ILL AUX ENFANTS
3 classes

59 rue principale – tel : 03 89 49 91 19

materpi@free.fr

classe de 8h20 à 11h50 et de 13h45 à 15h55

L'école maternelle d'Oberhergheim accueille une seconde classe bilingue.

Les enfants fréquentant la moyenne section et la grande section bilingue auront les mêmes enseignantes.



Sylvia FIECHTER, Jessica WIDMER

Pendant que les uns suivront les cours en français avec Sylvia FIECHTER et l'ATSEM Jessica WIDMER, ...

.... les autres apprendront en allemand avec Sylvana WELCKER et l'ATSEM Dominique KIMPFLIN.



Dominique KIMPFLIN, Sylvana WELCKER

La direction est assurée par François KOCHER.

Il enseigne aux Petits-Moyens monolingues avec l'ATSEM, Sylvie SCHMITT.



François KOCHER, Sylvie SCHMITT

A l'école élémentaire d'Oberhergheim, les enseignants restent les mêmes : Astrid BALLY enseigne aux CM1-CM2 et le Directeur Bernard MANN au CP.

Les coordonnées de l'école sont les suivantes :

59 rue principale tél : 03 89 49 90 39

ecole.elementaire@oberhergheim.fr

classe de 8h20 à 11h50 et de 13h45 à 15h55



Astrid BALLY, Bernard MANN



BILTZHEIM

ECOLE ELEMENTAIRE 2 classes

route de Rouffach – tél 03 89 49 91 95

biltzheim.ecole@gmail.com

classe de 8h25 à 11h55 et de 13h45 à 15h55



Romain BERNAUD, Margaux MAURICE, Anne Régine DILLIG

A Biltzheim, Romain BERNAUD, Directeur d'école enseigne aux CP-CE1. La classe de CE1 est tenue les lundis - mardis par Margaux MAURICE et les mercredis, jeudis, vendredis par Anne-Régine DILLIG.

LES ECOLES

A Niederentzen, Patricia ANTONY et son ATSEM Delphine TOURNOUX ont une classe de Petits-Moyens. Concernant l'élémentaire, Rachel BOMBENGER-SALCH a un CE2 et le directeur Daniel CASTEIGTS enseigne aux CM2.

NIEDERENTZEN



Patricia ANTONY, Delphine TOURNOUX

ECOLE PRIMAIRE* AUX 4 VENTS

3 classes

30 rues principales

03 89 49 49 36

ce.0680251D@ac-strasbourg.fr

Directeur : Daniel CASTEIGTS

classe de 8h30 à 12h00 et de 13h55 à 16h05



Rachel BOMBENGER-SALCH, Daniel CASTEIGTS

Les Moyens-Grands scolarisés à la maternelle d'Oberentzen travaillent avec Martine BRENDLÉ et son ATSEM Martine ANTONY.



Martine ANTONY, Martine BRENDLÉ



OBERENTZEN

ECOLE PRIMAIRE* 2 classes

32 rue principale

03 89 49 49 84

ce.0680254G@ac-strasbourg.fr

Directrice : Pauline BENZ

classe de 8h30 à 12h00 et de 13h55 à 16h05

Pauline BENZ, qui arrive à Oberentzen, enseignera aux CE2-CM1.



Pauline BENZ

* Une école primaire est une école élémentaire à laquelle est rattachée une classe maternelle

CAFÉ DES PARENTS

Il s'adresse à tous les parents, quel que soit l'âge de leurs enfants.
Il se déroule à l'école maternelle d'Oberhergheim.

Lors d'une conférence-débat ou d'une discussion libre, encadrée par un professionnel, les participants peuvent parler, échanger, trouver des pistes de réflexion concernant l'éducation de leurs enfants.

Pour toute information complémentaire : cafedesparentsoh@gmail.com

6 octobre 2015 – Conférence Débat – « Mon enfant, l'école et moi »

1^{er} décembre 2015 – Conférence Débat – « Punitons et récompenses »

2 février 2016 – Conférence Débat – Les émotions

29 mars 2016 - Conférence Débat – « Comprendre le cerveau de son enfant pour une communication efficace »

31 mai 2016 - Conférence Débat – « Comment éviter les luttes de pouvoir ? »

RETOUR SUR 2014 / 2015 – les classes

CLASSES MATERNELLES :

Le mardi 9 juin, l'après-midi, un intervenant de la maison de la nature est venu à l'école dans le but de construire un hôtel à insectes avec les MS et les GS. Ils ont découpé, poncé, troué, dessiné... dans le but de concevoir des logettes pour les différents insectes.



Le mercredi 10 juin, l'intervention a permis à tous les élèves de participer. Chaque classe à tour de rôle a pu découvrir à quoi sert l'hôtel à insectes par de la manipulation et de l'écoute.



Le 30 juin toutes les classes de la maternelle d'Oberhergheim sont allées au parc du Mundenhof. Ils y ont découvert de grands enclos renfermant des animaux variés tel que des bisons, des chameaux, des autruches, des singes... Cette première sortie a également été l'occasion pour les enfants de pique-niquer avec leurs camarades.

KERMESSE du RPI

(regroupement pédagogique intercommunal)

L'association de parents d'élèves, le fil de l'Ill, a organisé sa 1^{ère} kermesse des écoles le samedi 20 juin de 10h à 13h30 à Oberhergheim. Cette fête avait comme thème les pirates.



CLASSES ELEMENTAIRES :

Sortie au verger communal : on presse des pommes !



L'école d'autrefois à l'Ecomusée : une rencontre terrifiante...



RETOUR SUR 2014 / 2015 – les classes



Haut-Rhin propre dans les rues de Biltzheim : une classe efficace !

Rencontre danse à Colmar



Spectacle de percussions au stade d'Oberhergheim : attention les oreilles



Initiation au football par le FC Oberhergheim : une excellente expérience



Lancer de fusées au Markstein pour clôturer l'année scolaire à Biltzheim !

Rencontre « Copains qui dansent » des CM2 de Niederentzen le 8 juin 2015 au gymnase de l'école Barrès à Colmar, avec notamment les élèves de la classe des « Acacias » de Pfastatt (en fauteuil).



Randonnée au Tanet le mardi 16 juin : tourbière du Missheimle, crête en complément d'un travail sur les sols !



Classe de Bernard BRENDELÉ

RETOUR SUR 2014 / 2015 – les classes



Initiation au football des classes de CE2 de M. Casteigts et de CM2 de Mme Bombenger par le **football club d'Oberhergeim**, la matinée du vendredi 19 juin.



Les classes de CM1/CM2 d'Oberentzen de M. Brendlé et de CM2 de Mme Bombenger de Niederentzen ont effectué un voyage en Touraine du 24 au 26 juin avec au programme la visite du château d'Azay-le-Rideau, le Futuroscope à Poitiers, les jardins du château de Villandry et pour finir le château de Chambord.



RETOUR SUR 2013 / 2014 – fin d'année

Le dernier jour de classe, Bernard BRENDLÉ, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire a invité l'équipe enseignante du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), les parents d'élèves, les intervenantes en religion, les responsables du périscolaire, les élus et le personnel du Syndicat pour les remercier de leur collaboration tout au long de l'année. Il a aussi convié les accompagnateurs du voyage en Loire.



JUILLET 2015

Des départs

Bernard BRENDLÉ a fait valoir ses droits à la retraite après 27 années passées à l'école d'Oberentzen. Les enseignantes Sabine ESCOT, Marie-Odile FOSSAERT, Blandine COMEAU-HUCK ont été appelées vers d'autres communes.

LES EFFECTIFS SCOLAIRES EN 2015 / 2016 *

						Commune de résidence					
						Obh	Bilt	Nied	Obe	Ext	
ECOLES MATERNELLES											
OBERHERGHEIM						transportés -ext					
PETITS / MOYENS	François KOCHER	18 PS + 10 MS	10	15	6	4	0	3	=	28	
monolingue	ATSEM : Sylvie SCHMITT										
MOYENS	WELCKER Sylvana (allemand) et Sylvia FIECHTER (français)		13	9	3	6	4	5	4	27	
bilingue	ATSEM : Dominique KIMPFLIN (allemand) et Jessica WIDMER (français)										
GRANDS	WELCKER Sylvana (allemand) et Sylvia FIECHTER (français)		19	9	2	12	5	1	=	29	
bilingue	ATSEM : Dominique KIMPFLIN (allemand) et Jessica WIDMER (français)										
Sous-total :			42	33	11	22	9	9		84	
NIEDERENTZEN											
PETITS-MOYENS	Patricia ANTONY	22 PS + 7 MS	14	2	0	14	12	1	=	29	
monolingue	ATSEM : Delphine TOURNOUX										
Sous-total :			14	2	0	14	12	1		29	
OBERENTZEN											
MOYENS-GRANDS	Martine BRENDLE	18 MS + 6 GS	17	7	3	7	6	1	=	24	
monolingue	ATSEM : Martine ANTONY										
Sous-total :			17	7	3	7	6	1		24	
TOTAL MATERNELLES				42	14	43	27	11		137	
transportés			73	9	14	29	9	0			
ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide maternelle)											
ECOLES PRIMAIRES											
OBERHERGHEIM						transportés					
CP	Bernard MANN		12	13	0	12	0	0	=	25	
CM1 / CM2	Astrid BALLY	17 CM1 + 10 CM2	6	19	6	0	0	0	=	25	
TOTAL pour OBERHERGHEIM			18	32	6	12	0	0		50	
BILTZHEIM											
CP / CE1	Romain BERNAUD	12 CP + 10 CE1	18	2	2	11	5	2	=	22	
CE1	Anne Régine DILLIG / Margaux MAURICE		19	11	5	3	5	1	=	25	
TOTAL pour BILTZHEIM			37	13	7	14	10	3		47	
NIEDERENTZEN											
CE2	Rachel BOMBENGER-SALCH		17	13	2	8	2	2		27	
CM2	Daniel CASTEIGTS		18	4	3	8	11	1		27	
TOTAL pour NIEDERENTZEN			35	17	5	16	13	3		54	
OBERENTZEN											
CE2 / CM1	Pauline BENZ	8 CE2 + 19 CM1	13	0	5	8	13	1	=	27	
TOTAL PRIMAIRES				62	23	50	36	7		178	
transportés			103	30	16	34	23	0			
TOTAL GENERAL				104	37	93	63	18		315	
transportés			176	39	30	63	32	0			
						Obh	Bilt	Nied	Obe	Ext	

LE REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

PRINCIPE GENERAL

L'objectif est de fixer les règles de discipline des élèves aussi bien à l'intérieur du bus qu'aux points d'arrêts. L'observation de ce mode de **bonne conduite** permettra d'assurer la **quiétude** et la **sécurité** de tous.

PREAMBULE

L'utilisation du transport scolaire ne revêt aucun caractère obligatoire. Les parents souhaitant faire bénéficier leur(s) enfant(s) de ce service s'engagent à faire accepter les clauses du présent règlement.

ARTICLE 1 : DEVOIRS DE L'ELEVE

AUX POINTS D'ARRET

- L'élève devra être à l'heure de façon à ne pas retarder le départ du car.
- Il attendra le car dans le calme.
- Il se rangera et ne bousculera pas les autres à la montée et la descente du car.
- Il prendra son sac en main pour monter dans le bus.
- Il acceptera d'occuper le siège qui lui est attribué par l'adulte responsable

Les parents demeurent responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à la montée dans le car.

PENDANT LES TRAJETS

Chaque élève devra :

- Etre poli envers le chauffeur et la personne responsable du transport.
- Rester assis à sa place pendant tout le trajet
- Mettre sa ceinture de sécurité lorsque le bus en est pourvu et la garder jusqu'à l'arrêt du bus
- Se comporter de manière à ne pas gêner ou déranger le conducteur et les autres passagers

Ainsi, il est interdit de :

- * **dire des gros mots, insulter,**
- * **crier, siffler, cracher ou lancer quoi que ce soit**
- * **posséder des objets dangereux : couteaux, briquets...**
- * **se bousculer ou se battre, se pencher dans les allées**
- * **endommager le car en jouant avec les accoudoirs, les cendriers, les rideaux...**
- * **changer de place dans le bus, même à un point d'arrêt**

ARTICLE 2 : DEVOIRS DES PARENTS

LES PARENTS SONT TENUS DE :

- ne pas stationner avec leur véhicule personnel aux points d'arrêt du car,
- rappeler à leur(s) enfant(s) les règles de discipline,
- ne pas envoyer trop tôt leur(s) enfant(s) à l'arrêt du bus (5 minutes avant le départ suffisent).

Toute détérioration de matériel engagera la responsabilité financière des parents.

ARTICLE 3 : SANCTIONS

3.1 Sanctions de premier niveau

Lors d'un manquement : chahut, non respect d'autrui, insolence, dégradation minime..., le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre d'avertissement de couleur jaune.

Les parents signeront le talon—accusé de réception qui sera retourné par l'enfant à l'accompagnatrice du car scolaire.

3.2 Sanctions de second niveau

En cas d'infraction grave : violence, insolence grave ou après deux avertissements jaunes, le Président du Syndicat Scolaire adressera aux parents une lettre de couleur rouge.

Il les informera des faits qui sont reprochés à leur enfant et les invitera à passer au siège du SIS, à la mairie d'Oberhergheim. L'entretien se fera en présence de l'enfant, du Président du SIS ou de son représentant et du Maire de la commune de résidence. Selon les cas, une exclusion temporaire du transport scolaire pourra être prononcée.

Il va de soi qu'en cas d'exclusion, l'élève n'est pas dispensé de cours et est tenu de se rendre à l'école par ses propres moyens.

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU RAMASSAGE SCOLAIRE

L'objet de la présente note est de préciser quelques règles afin que le service du transport scolaire puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

Le transport scolaire offre la possibilité aux enfants scolarisés dans une commune différente que celle de leur lieu de résidence de rejoindre leur école d'affectation. L'utilisation du bus pour aller chez une gardienne doit faire l'objet d'une demande de dérogation au secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire.

1) Rotation longue :

La capacité d'accueil du car de ramassage scolaire étant atteinte, les règles suivantes s'appliquent pour les élèves : les enfants réalisent toujours le trajet le plus court. Ainsi, aucune boucle ne sera possible.

Exemple : Le matin, un enfant scolarisé à Oberentzen et habitant Biltzheim ne pourra monter dans le bus qu'au 2^{ème} passage.

2) Cantine et périscolaire :

Les enfants scolarisés dans l'école de leur village ne pourront emprunter le transport scolaire que pour se rendre à la cantine et au périscolaire.

3) Dérogations

De nombreuses demandes sont régulièrement adressées à l'accompagnatrice du car pour des demandes de dérogation pour convenances personnelles. Dorénavant, un courrier devra être adressé au secrétariat du Syndicat Scolaire. Il convient de préciser qu'il sera difficile de donner une suite favorable aux demandes particulières.

4) Accès aux écoles :

En respectant la signalisation en place, les parents qui déposent les enfants devant les écoles ne gêneront pas les montées et les descentes du bus et n'encombreront pas les espaces d'accès dans les cours.

5) Absence d'un enseignant dans l'élémentaire :

En cas d'absence imprévue d'un enseignant exerçant dans l'élémentaire, les enfants concernés emprunteront éventuellement le transport scolaire pour rejoindre leur école d'affectation provisoire.

6) Récupération d'un enfant déjà installé dans le bus :

Un enfant déjà installé dans le bus y restera jusqu'à la destination initialement prévue.

7) Remise des enfants aux familles :

Les enfants des classes maternelles sont remis en mains propres aux parents ou personnes nommément désignées par ceux-ci.

Cette règle ne s'applique pas aux enfants des classes élémentaires.

8) Modification de planning des enfants :

Il est demandé aux parents de modifier le moins possible les habitudes liées au transport :

- modification des destinations des enfants,
- changement de personnes habilitées à prendre en charge l'enfant de maternelle,....

En effet, tout changement dans les habitudes nécessite une gestion et une vigilance plus grandes de la part de l'accompagnatrice et la rend ainsi moins disponible dans sa mission prioritairement axée sur la sécurité des enfants confiés.

LES HORAIRES DU BUS

Année scolaire 2015 / 2016

MATIN ALLER – Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi			MATIN RETOUR – Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi		
Localités	Arrêts	Horaires	Localités	Arrêts	Horaires
OBERENTZEN	Ecole	08 h 08	OBERHERGHEIM	Ecole	11 h 50
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 10	BILTZHEIM	Ecole	11 h 54
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 11	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	11 h 57
BILTZHEIM	Ecole	08 h 14	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	11 h 58
OBERHERGHEIM	Ecole	08 h 18	OBERENTZEN	Ecole	11 h 59
BILTZHEIM	Ecole	08 h 22	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	12 h 01
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	08 h 26	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	12 h 02
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	08 h 27	BILTZHEIM	Ecole	12 h 04
OBERENTZEN	Ecole	08 h 28	OBERHERGHEIM	Périscolaire	12 h 08
			OBERHERGHEIM	Ecole	12 h 10

APRES-MIDI ALLER – Lundi, Mardi, Vendredi			APRES-MIDI RETOUR – Lundi, Mardi, Vendredi		
Localités	Arrêts	Horaires	Localités	Arrêts	Horaires
OBERENTZEN	Ecole	13 h 28	OBERHERGHEIM	Ecole	15 h 55
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 30	BILTZHEIM	Ecole	15 h 59
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 31	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 02
BILTZHEIM	Ecole	13 h 34	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	16 h 03
OBERHERGHEIM	Ecole	13 h 38	OBERENTZEN	Ecole	16 h 04
BILTZHEIM	Ecole	13 h 42	NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	16 h 07
NIEDERENTZEN	Nvle Ecole	13 h 46	NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	16 h 08
NIEDERENTZEN	Salle des fêtes	13 h 47	BILTZHEIM	Ecole	16 h 09
OBERENTZEN	Ecole	13 h 48	OBERHERGHEIM	Périscolaire	16 h 13
			OBERHERGHEIM	Ecole	16 h 15

L'encadrement dans le bus est confié à **Aurélie STEHLIN**
secondée par **Martine ANTONY, Sylvie SCHMITT**.

L'accompagnatrice assure aussi les montée et descente du car scolaire.

Seuls les enfants des classes maternelles sont remis aux responsables légaux ou aux personnes nommément désignées.

Le transport est assuré par l'autocariste **KUNEGEL** dont le siège se trouve rue des jardins 68 000 COLMAR
03 89 24 65 65

Feuille d'information du Syndicat Intercommunal Scolaire
diffusée en septembre 2015